

LA FRACTION DU PAIN ET SA SIGNIFICATION

« La nuit qu'il fut livré, Jésus rompit le pain »
(1 Co 11, 23).

APRÈS sa résurrection, raconte Luc, les disciples le reconnurent à la fraction du pain (Lc 24, 35).

Qu'en est-il de ce geste si significatif qui guérira les disciples de leur aveuglement ? Pourquoi un tel décalage entre cet événement et nos célébrations où la fraction du pain passe si souvent inaperçue ? En a-t-il toujours été ainsi ? Par ailleurs, on pourra aussi se reporter à l'histoire iconographique de ce récit des pèlerins d'Emmaüs qui est riche de sens¹.

Le mémoire de maîtrise de René Pothier concernant « La Fraction du pain² » permet de réfléchir à nouveau sur

1. Voir P. PRETOT, *Les Yeux ouverts des pèlerins d'Emmaüs* dans *LMD* 195, 7-48.

2. R. POTHIER, *La Fraction du pain*, mémoire de maîtrise en théologie, Institut catholique de Paris, 1993. (Les numéros de pages donnés en cours de texte renvoient à ce mémoire : p. XXX.) En italique, les réflexions personnelles de Catherine Aubin (NDLR).

l'évolution et les déplacements de sens depuis la période apostolique. Sa recherche confirme et précise l'importance de la fraction du pain dans le rituel juif, puis dans le Nouveau Testament et l'Église ancienne. Au fil des siècles, cette fraction du pain perdra progressivement son importance, et un déplacement théologique s'opérera tant en Occident qu'en Orient.

Cet aperçu historique donne à penser sur ce que nous vivons aujourd'hui dans nos célébrations. En conclusion, il s'amènera à interroger sur une résonance possible quant au comportement des fidèles aujourd'hui.

La fraction du pain dans la tradition juive

La tradition juive désigne la fraction du pain comme l'ensemble d'un rite qui est constitué par le fait que le père de famille, au début de chaque repas, prend le pain, prononce sur lui la bénédiction, le rompt, le distribue (en aucun cas, la fraction ne désigne le repas lui-même, p. 9). Le pain à rompre, fait de farine d'orge ou de blé, avait ordinairement une forme ronde et plate, il était fractionné avec les mains. *Il me semble important de souligner l'importance des mains dans ce geste ; aujourd'hui, de façon habituelle, les tranches de pain sont coupées avec un couteau. Seulement lorsque ce sont les mains qui rompent le pain, le geste est beaucoup plus chargé de sens, il présente un aspect de gratuité signifié dans le fait que les morceaux rompus ne sont pas réguliers, ni égaux, chaque morceau est unique, un peu à notre image ; or, dans nos célébrations eucharistiques avec les hosties toutes semblables, cette signification n'est-elle pas perdue ou tout au moins absente ?*

Avant toute chose, le rite de la fraction du pain unit les convives en une même communauté de table (p. 13). « À chaque repas pris en commun, la communauté de table est constituée par le rite de la fraction du pain... Lorsque le père de famille prononce la bénédiction sur le pain – bénédiction que chaque convive s'approprie par l'*Amen* ! – qu'il le rompt et qu'il en présente à chacun un morceau à

manger, cela signifie que chacun des commensaux participe par la manducation à la bénédiction de table ; l'*amen* prononcé en commun et la manducation commune du pain de bénédiction unissent les convives en une même communauté de table³. »

Le repas pascal est lui aussi inauguré par le rite de la fraction, il se situe après la première partie du *hallel* ; « La bénédiction sur le pain azyme est récitée par le père de famille, debout, les mains libres. Les convives répondent Amen. Du pain tenu dans la main gauche, le président distribue avec la main droite un morceau (non coupé, mais détaché) à chaque convive ; quand il a fini, tous mangent le morceau de pain qui leur a été donné⁴. » Après cette fraction du pain, on mange l'agneau pascal.

La description du *Seder* établie par J. Bloch⁵ met en valeur différents moments de partage, ainsi que l'usage de trois pains qui représente symboliquement tout le peuple (le peuple d'Israël avec ses prêtres et ses lévites).

Il semblerait que, d'après toutes les études consultées (p. 18), on ne parle pas d'autre chose que d'une origine juive. Ni dans l'œuvre de Philon ni dans le grec profane on ne trouve l'expression « rompre le pain ». K. Hruby propose une réflexion sur l'origine de la fraction dans le monde juif : « La place centrale qu'occupe, dans la tradition rabbinique, la bénédiction et la fraction du pain, comme gestes constitutifs de tout repas, s'explique d'une part par l'importance du pain en sa qualité d'aliment par excellence et, d'autre part, par le caractère social et communautaire du repas... d'autre part le pain à cause de sa forme et de sa taille, pour qu'on puisse le manger commodément, a besoin précisément d'être rompu⁶. »

3. J. JEREMIAS, *La Dernière Cène. Les paroles de Jésus*, coll. « Lectio divina » 75, Paris, Éd. du Cerf, 1972, p. 276-277.

4. *Ibid.*, p. 125.

5. J. BLOCH, *La Haggadah de Pâque. Liturgie pour la cérémonie familiale des soirées du Séder d'après les rites achkenazi et sefardi*, trad. fse et annotations par J. BLOCH, 7^e éd., Paris, fondation Séfer, 1970.

6. K. HRUBY, « Le geste de la fraction du pain ou les gestes eucharistiques dans la tradition juive », dans coll. *Gestes et paroles dans les*

Ainsi un geste de la vie quotidienne a été ritualisé. L'importance du pain lui-même et le caractère communautaire du repas ont favorisé cette ritualisation de la fraction au début du repas (p. 19).

La fraction du pain dans le Nouveau Testament

Les quatre actions de prendre le pain, dire la bénédiction sur lui, le rompre, le distribuer se retrouvent dans la plupart des passages du Nouveau Testament où on mentionne la fraction du pain. Ce rite est traduit en grec par le verbe κλαο et ses dérivés ; κατα-κλαο (rompre), κλαρις (fraction), κλασμα (morceaux), et les vingt-huit emplois de ces mots sont utilisés uniquement dans des passages qui mentionnent la fraction du pain, ainsi on pourrait traduire mot à mot : « Jésus *morcela* les pains, on ramassa les *morceaux*, ils le reconnurent au *morcellement* du pain » (p. 22).

Les différentes circonstances de l'emploi de ces mots.

- a. On retrouve l'expression dans le miracle du partage des pains (Mt 14, 19.20 ; 15, 36.37 ; Mc 6, 41.43 ; 8, 6.8.19.20 ; Lc 9, 17 ; Jn 6, 11.12.13).
- b. Puis dans la dernière Cène (Mt 26, 26 ; Mc 14, 22 ; Lc 22, 19 ; 1 Co 11, 24).
- c. Et dans cinq autres circonstances :
 - à Emmaüs (Lc 24, 30.35),
 - à Jérusalem (Ac 2, 42.46),
 - à Troas (Ac 20, 7.11),
 - sur le navire qui conduit Paul à Rome (Ac 27, 35),
 - à Corinthe (1 Co 10, 16).

Dans toutes ces péripécies (au total seize), quatorze fois *celui* qui rompt le pain est nommé : douze fois c'est Jésus, et deux fois c'est Paul.

diverses familles liturgiques (« Bibliotheca ephemerides liturgicae », subsidia 14), Rome, 1978, p. 127.

C'est en Ac 2, 42-46 qu'aucune personne précise n'est indiquée : « ils étaient assidus... à la fraction du pain... ils rompaient le pain dans leurs maisons... ». Dans ce contexte, on peut comprendre qu'il s'agit de tous les croyants. En 1 Co 10, 16, quand Paul dit : « nous rompons [...] nous sommes tous un seul corps », le sujet du verbe rompre apparaît comme étant tous les membres du corps du Christ ; ces deux passages manifestent ainsi que tous les croyants participent au rite de la fraction. Dans la plupart de ces textes, quasiment tous, c'est normalement le *pain qui est rompu*. C'est en 1 Co 11, 24 que Paul écrit : « Jésus dit : ceci est mon corps rompu pour vous [κλωμενον] », mais on ne retrouve pas ce verbe grec dans tous les manuscrits (p. 29). Or, en Jn 6, Jésus dit de lui-même « qu'il est le pain de vie [...] que le pain que je donnerai c'est ma chair pour la vie du monde », seulement la « chair » de Jésus ne doit pas être brisée : il est l'Agneau pascal (voir Jn 19, 36) : « pas un de ses os ne sera brisé », c'est le même verbe συντριβο qui se trouvait dans la LXX en Ex 12, 46. Ce pain ne peut donc être ni brisé, ni rompu mais donné.

La fraction du pain désigne-t-elle l'Eucharistie dans le Nouveau Testament ?

Si nous répondons par l'affirmative, l'importance de ce rite qui, aujourd'hui, est peu remarqué par les fidèles, sort renforcée.

Lors des récits de la Cène, le geste que Jésus accomplit pour instituer l'Eucharistie est le rite de la fraction du pain. La fraction du pain devient donc un rite eucharistique à la cène. À Jérusalem, en Ac 2, 44-46, la fraction du pain apparaît comme quelque chose de propre à la communauté nouvelle, et pour les Grecs, ce geste rappelait celui du Christ à la dernière Cène. À Corinthe (1 Co 10, 16), l'expression « rompre le pain » désigne l'Eucharistie ; on rompait le pain pour faire mémoire du Seigneur (1 Co 11, 24). Dans les Actes, les différentes mentions de la fraction désignent vraisemblablement l'Eucharistie (p. 36).

Il convient alors de reprendre ce qu'écrit X.-L. Dufour : « il est donc légitime de penser que Luc, ou la tradition avant lui, ont transformé en dénomination de l'Eucharistie l'un des gestes du rite qui ouvrait le repas juif⁷. » La question se pose aussi du choix de l'expression « fraction du pain » ; on peut penser que celle-ci a été choisie plus spécifiquement par Luc, car « tout en évoquant d'emblée le rite sacramentel », le terme « fraction du pain » souligne l'aspect de ce partage dans l'unité, qui marque la célébration chrétienne ; et cela d'autant plus que la vie quotidienne de la communauté reflétait, selon Luc, cette unité et ce partage... Il est possible en outre qu'à Jérusalem la présence du Maître absent ait été ressentie plus intensément, par les disciples rassemblés, au moment plus précis du repas où jadis c'était Jésus de Nazareth qui leur partageait le pain.

Toutefois, comme le souligne R. Pothier (p. 38), ce rite porte en lui une fonction de rassemblement autour de la table, d'accueil, il a pour but de faire l'unité entre les convives, réalisant ainsi une communion, celle-ci étant aussi le fruit de cette fraction. Dans nos eucharisties actuelles, le rite de la fraction continue à réaliser l'unité de la célébration. Elle arrive comme un sommet dans la deuxième partie de la messe, qu'on appelle la liturgie eucharistique, ainsi cette signification du rite demeure.

Le glissement apparaît avec une certaine évidence : en effet, la fraction du pain dans le monde juif, au début du repas, signifie l'unité ; dans la pratique catholique actuelle, elle est un sommet vers quoi on veut tendre. Quelle en est la répercussion sur l'assemblée ? Cela n'a pas la même portée de fractionner le pain au début de l'événement, ou au milieu même si cela constitue un sommet. Ce déplacement du moment de la fraction du pain n'est-il pas en soi porteur de sens ?

7. X.-L. DUFOUR, *Le Partage du pain eucharistique selon le Nouveau Testament* (Parole de Dieu), Paris, 1982, p. 32.

Fraction du pain – partage et alliance.

Le partage ou l'entraide sont aussi des fruits de cette fraction du pain. Les premiers chrétiens de Jérusalem étaient assidus à la κοινοβία, à la fraction du pain. Les deux sens de κοινοβία correspondent à deux pratiques connues au 1^{er} siècle de notre ère : le repas de groupe et le service d'entraide.

Les premiers chrétiens reprenant les coutumes juives continuent ces services d'entraide, en faisant la collecte de nourriture et en en distribuant aux pauvres (Ac 6, 1-6). Ce repas chrétien où l'on collecte et distribue la nourriture est une continuation du partage des pains par Jésus (p. 41). Dans le repas chrétien, le Seigneur Jésus, qui préside toujours comme à Emmaüs, continue de partager et de distribuer le pain. Ainsi se réalise la κοινοβία : l'entraide et la communion à un même pain pour devenir un seul corps. Cette parole de Jésus concernant son « corps » est reprise dans 1 Co 11, 24 : « ceci est mon corps, rompu [κλωμενον] pour vous », s'accorde bien avec le développement de Paul qui insiste pour dire que le repas du Seigneur est proclamation de la mort du Seigneur, selon Ch. Perrot⁸.

En ce qui concerne le thème de l'alliance contenue aussi dans les paroles de Jésus à la dernière Cène, elles ne sont pas sans rappeler l'épisode d'Abraham en Gn 15 où le feu de l'Alliance passe entre les morceaux (σωματα). À la Cène, ces σωματα, c'est le σωμα de Jésus, σωμα partagé.

Il est probable qu'aujourd'hui l'idée de partage est plus souvent mise en valeur que celle de l'Alliance scellée, au moment liturgique de la fraction du pain. On pourrait facilement le vérifier en analysant quelques chants de communion ou les paroles jointes parfois à l'Agnus Dei.

8. C. PERROT, « L'anamnèse néo-testamentaire », dans *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 1982/2, p. 29.

Dans l'Église ancienne

À la suite de Luc, la *Didaché*, Ignace d'Antioche, Épiphanie, entre autres, emploient l'expression « rompre le pain » ou « fraction du pain » pour désigner l'eucharistie (p. 45), celle-ci souvent associée à l'expression qui signifie le rassemblement (συν-εγμενον).

Si l'on éprouve le besoin d'associer au signe du rassemblement cet autre signe qui est la fraction du pain pour désigner l'Eucharistie, n'est-ce pas dire que le rassemblement ne suffit pas en lui-même et qu'il faut un autre signe pour dire la vérité de ce rassemblement ?

Le geste de la fraction du pain contient en lui-même une ouverture vers la plénitude, vers un au-delà : il est ébauche d'un geste eschatologique (p. 45).

Cette période donne lieu à un déplacement de langage : la fraction du pain ne désignera pas chez tous l'eucharistie, mais déjà le rite qui se situe entre la fin de la prière eucharistique et la communion. C'est le cas du témoignage de la *Tradition apostolique* : « Le dimanche l'évêque, si possible, distribuera [la communion] de sa main à tout le peuple, tandis que les diacres font la fraction ; les prêtres rompront également le pain⁹ » (p. 51).

Pain et unité de l'Église.

Sur le plan du sens, cette période s'intéresse également à la signification du pain. Dans le *Didaché* 9, 4, les grains dispersés ont été rassemblés pour devenir un pain, afin que les enfants de Dieu dispersés soient rassemblés en une Église. Le pain unique apparaît comme une image d'unité, comme le point d'aboutissement d'un processus d'unification. De la même manière, Paul en 1 Co 10, 17 contemple un pain et y voit l'unité de l'Église. Que ce soient Paul,

9. B. BOTTE (éd.), *La Tradition apostolique* (SC 11 bis), Paris, Éd. du Cerf, 1968, p. 97.

Ignace d'Antioche, le Pseudo-Denys et Basile, tous évoquent une eucharistie où un seul pain est partagé avec la continuation du symbolisme : un pain, un corps. R. Taft souligne, en nuancant les discussions autour d'un pain unique, que « l'essentiel n'est pas une unité numérique absolue, mais la communion dans le partage d'une nourriture commune, en allant jusqu'à rompre le pain ensemble ¹⁰ ».

Ainsi que ce soit dans le judaïsme, dans les écrits du Nouveau Testament, ou dans l'Église ancienne, la vision est la même, celle d'une communauté qui se constitue autour du partage d'un seul pain (p. 56).

La fraction dans la messe romaine du VIII^e au XIII^e siècle

Cette histoire est connue essentiellement à travers les livres liturgiques et leurs commentaires. L'*Ordo primus* ¹¹, au VIII^e siècle, décrit les rites de la fraction du pain de la manière suivante.

Après le souhait de paix qui suit le *Notre-Père*, le pape met dans le calice une parcelle de pain sacré, puis fait le geste d'échange de paix. Ensuite, il rompt sur l'autel un de ses « oblates », il en détache un morceau qu'il laisse sur l'autel. C'est la première fraction.

La deuxième fraction s'effectue quand le pontife se rend au trône. Les acolytes se rendent auprès des évêques et des prêtres avec des sacs contenant les oblates qui étaient sur l'autel, car évêques et prêtres auront à rompre les pains. Lorsqu'il n'y a plus d'oblat sur l'autel, l'archidiaque fait signe de dire l'*Agnus Dei*. Une fois cette fraction terminée,

10. R. TAFT, « Melismos and Comminution. The Fraction and its Symbolism in the Byzantine Tradition », dans G. FARNEDI (éd.), *Traditio et Progressio*, Mél. Nocent (« Studia Anselmia » 95), Rome, 1988, p. 531-552.

11. M. ANDRIEU, *Les « Ordines romani » du haut Moyen Âge*, t. II, *Les textes (Ordines I-XIII)*, Louvain, 1948.

le pontife communie et, à ce moment, il détache du pain consacré qu'il laisse tomber dans le calice : il y a ici une seconde *commixtio*. Cette description nous fait percevoir l'ampleur du rite de la fraction lors d'une messe papale. Dans les siècles qui ont suivi, cette fraction solennelle au trône a perdu de son importance et en est arrivée à disparaître. Ce type de simplifications apparaît de plus en plus dans les documents du VIII^e au XIII^e siècle ; celles-ci concernent d'abord les rites entourant la fraction solennelle qui va disparaître progressivement, la communion des fidèles se faisant de plus en plus rare (p. 60-61).

Pain et fermentum ?

Quelle est la signification de ces gestes décrits dans l'*Ordo primus* ? Pourquoi une parcelle de pain est-elle déposée dans le calice au moment du souhait de paix (p. 63) ?

On peut y voir un lien avec le *fermentum*, c'est-à-dire ce fragment d'hostie que le pape Innocent I^{er}, au V^e siècle, envoyait aux prêtres de la ville de Rome qui célébraient en même temps que lui, ... « le *fermentum* confectionné par nous, dit Innocent I^{er}, afin qu'ils ne se sentent pas... séparés de notre communion ¹² ». Derrière ce geste est contenu un principe d'unité ; l'évêque de Rome partage un même pain avec ses prêtres et ses fidèles.

Les interprétations concernant la parcelle laissée sur l'autel varient selon les siècles ; cette parcelle pouvait être le *fermentum*. Au IX^e siècle, Amalaire nous apprend qu'en Gaule cette parcelle sert pour la communion des mourants (elle peut aussi servir pour la communion d'un prêtre ou d'un de ses ministres). Nous sommes toujours dans la ligne d'un partage et d'une communion avec les absents.

Au XI^e siècle, l'hostie des prêtres est partagée uniquement parmi ceux qui sont présents, mais c'est toujours une communion de plusieurs à un même pain. Par la suite, l'ex-

12. R. CABIE, *L'Eucharistie (L'Église en prière, sous la direction de A. G. Martimort, t. II)*, Paris, 1983, p. 129-130.

pression de partage s'est perdue lorsque les fragments de l'hostie sont réservés pour le prêtre seul.

Quant aux trois fragments de l'hostie, la signification théologique de Henri de Lubac¹³ élargit singulièrement les perspectives : le fragment mis dans le calice symbolise bien le Corps du Christ, le deuxième fragment reçu en communion par le prêtre et le peuple symbolise le peuple chrétien vivant sur terre, le troisième fragment laissé sur l'autel symbolise l'ensemble des fidèles défunts. Ainsi est exprimée la grande idée traditionnelle du rapport de l'Eucharistie à la totalité du Corps du Christ (p. 69).

L'iconographie¹⁴, tout comme les rituels qui ne faisaient plus guère de place à la grande fraction solennelle, souligne de façon expressive que le rite de la fraction ne tend plus à signifier une scène de partage fraternel, de communion de tous à un même pain, mais plutôt à montrer l'hostie pour affirmer la Présence réelle.

Complexité du rite de la fraction dans la tradition orientale : Pain et Agneau immolé

Robert Taft distingue deux fractions dans l'usage byzantin actuel : *le melismos* et *la comminution*¹⁵. Le *melismos* est la fraction symbolique, rituelle, par laquelle le célébrant rompt l'agneau (le pain consacré) en quatre parties qu'il dispose sur le disque (la patène) en forme de croix, dans cette première phase de la fraction on a développé une symbolisation du sacrifice du Christ. Le symbolisme sacrificiel de la fraction est considéré comme une immolation symbolique du Corps du Christ. Dans la liturgie syrienne

13. H. de LUBAC, « *Le Corpus Triforme* d'Amalraire et ses destinées », dans *Corpus mysticum* (« Théologie » 3), 2^e éd., Paris, 1949, p. 297-339.

14. H. TOUBERT, « Dogme et pouvoir dans l'iconographie grégorienne. Les peintures de la Trinité de Vendôme », dans *Un art dirigé*, Paris, 1990.

15. R. TAFT, « *Melismos...* ».

de saint Jacques (p. 81), le prêtre dit au moment de la fraction du pain : « Voici L'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, étant immolé pour le salut du monde. » Dans le rite byzantin, le pain destiné à être consacré est appelé « Agneau », et son immolation est symbolisée par les deux rites de la liturgie byzantine : *la proskomodie* et *le melismos*. *La proskomodie* est la préparation des oblats au début de la liturgie ; les gestes symboliques qui en font l'objet font dire à H. Paprocki ¹⁶, « qu'elle est un rite condensé qui représente la mort de l'Agneau ». Lors du *melismos*, l'immolation pascale du nouvel Agneau est de nouveau symbolisée, le prêtre rompt l'Agneau et dispose les fragments en forme de Croix.

La deuxième fraction plutôt pratique et utilitaire est effectuée après les autres actes manuels qui suivent le *melismos*.

Dans la tradition byzantine, le symbole originaire de saint Paul, « un pain, un corps », a été atténué. Un autre symbolisme s'est développé, celui du *melismos* figurant l'immolation pascale du nouvel Agneau de Dieu (p. 83).

Les prières eucharistiques en Orient et en Occident

Le choix du verbe « livrer », pour les prières eucharistiques dans la réforme qui suit le concile Vatican II, à la place du verbe « rompre » a été plusieurs fois souligné. Il pose la question d'une certaine conséquence entre le choix du verbe et le geste de la fraction du pain.

L'usage du verbe « rompre ».

L'importance du verbe « rompre » a été évoquée plus haut. Le premier texte où il apparaît est 1 Co 11, 24 : « ceci est mon corps rompu pour vous. » D'après l'étude de

16. H. PAPROCKI, *Le Mystère de l'Eucharistie. Genèse et interprétation de la liturgie eucharistique byzantine*, Paris, 1993, p. 195.

J. Duplacy¹⁷, ce verbe « rompre » était écrit par Paul et cela expliquerait pourquoi ce verbe se retrouve dans la grande majorité des manuscrits grecs, de même dans un grand nombre d'anaphores (p. 84).

R. Pothier, étudiant l'inventaire complet des textes contenant le récit liturgique de l'institution dans le recueil de Hänggi-Pahl¹⁸, a établi que, parmi les soixante-deux textes qui contiennent le récit de l'institution, cinquante-quatre mentionnent le geste de rompre le pain, trois autres textes indiquent que c'est le corps du Christ qui est rompu : le thème de la fraction est donc explicite dans cinquante-sept sur soixante-deux textes.

De plus, dans la parole sur le pain, c'est le verbe « rompre » qui est le plus fréquent : il apparaît trente fois (*κλαο*, *frangere* ou *confringere*), cette parole est attestée dans chacune des Églises orientales et se trouve aussi en Occident.

Enfin, on ne trouve que trois attestations du verbe « livrer¹⁹ », alors que c'est le verbe employé dans les prières eucharistiques de la liturgie romaine depuis la réforme qui a suivi le concile Vatican II (comparant le canon romain avec *La Tradition apostolique* et le *De sacramentis*. B. Botte se demande s'il y a une relation entre la suppression de *quod pro vobis confringetur* et la simplification du rite de la fraction qui perd son importance et dont le symbolisme est relégué au second plan²⁰).

Le même inventaire fut réalisé avec les quatre-vingts formulaires que présente P. Cagin²¹, la conclusion est éloquente ;

17. J. DUPLACY, « À propos d'un lieu variant de 1 Co 11, 24 : Voici mon corps (rompu, donné, etc.) pour vous », dans coll. *Le Corps et le Corps du Christ dans la première épître aux Corinthiens*, Congrès de l'ACFEB, 1981 (« Lectio divina » 114), Paris, Éd. du Cerf, 1983, p. 27-46.

18. A. HÄNGGI-I. PAHL, *Præx eucharistica. Textus e variis liturgiis antiquioribus selecti* (« Spicilegium friburgense » 12), Fribourg, 1968.

19. Dans HÄNGGI et PAHL, « Frangitur et... tradetur », p. 137 (an. de Cyrille d'Alexandrie, litt. copte) ; « tradetur » (seul verbe) : p. 116 (an. de la Vierge Marie, litt. éthiopienne) et p. 498 (litt. hispanique).

20. B. BOTTE, *Le Canon de la messe romaine* (« Textes et études liturgiques » 2), Louvain, 1935, p. 61.

21. P. CAGIN, *L'Eucharistia* (« Scriptorium Solesmense » II), Paris, 1912.

le thème de la fraction est présent quatre-vingts sur quatre-vingts fois dans cet inventaire.

Le geste de la fraction.

Qu'en est-il du geste de la fraction ? Dans certaines églises orientales, le prêtre fait un geste qui en général n'est pas pleinement effectué ; en arrivant à la parole « il rompit », il fend légèrement l'hostie effectuant ainsi une certaine retenue dans le geste. Dans la liturgie romaine, on se limite à faire une sorte d'imitation de la fraction, sans vraiment rompre le pain (p. 98). En Occident comme en Orient, on évite de faire une véritable fraction à ce moment de la prière eucharistique. Aujourd'hui, certains le font. Pour Paul De Clerck, un des « écueils à éviter » est « le mime de la dernière cène ²² » ; en effet, le récit de l'institution se trouve à l'intérieur d'une prière d'action de grâces, et au moment où le prêtre dit les paroles de la Cène, nous sommes en train de réaliser la deuxième action de Jésus : rendre grâces. Selon une formule du père P.-M. Gy faire ce geste à ce moment risque de conduire à un « fractionnement de la prière elle-même ²³ ».

Nous ne pourrions rompre le pain que si aussitôt le pain était partagé dans l'assemblée, or la communion, le partage ne viennent qu'après la prière eucharistique.

René Pothier (p. 99) suggère que faire la fraction au moment du récit de l'institution pourrait permettre, pendant le moment de recueillement qui suit les paroles sur le pain, de contempler le pain rompu. Le président prolongerait le geste du partage en gardant un morceau de pain dans chaque main, un peu comme dans certains tableaux des disciples d'Emmaüs. Cependant, un tel moment de contemplation ne pourrait-il pas être proposé au moment où la fraction du pain a lieu, après la prière eucharistique.

22. P. DE CLERCK, « La prière eucharistique », dans J. GELINEAU (éd.), *Dans vos assemblées*, t. II, Paris, 1989, p. 487.

23. Ph. BÉGUERIE, D. DYE, P.-M. GY, « La prière eucharistique. Initiation à la prière chrétienne », dans *LMD* 125, 1976, p. 51.

Les chances d'un geste chargé d'histoire(s)

L'histoire liturgique du geste de la fraction met en évidence les deux grandes significations de l'Eucharistie elle-même : d'une part, celle de l'unité-communion et, d'autre part, celle du sacrifice. Il s'agit, en fait, de deux familles de significations. Dans la première, on peut ranger aussi bien l'appel à se rassembler, l'exigence du partage fraternel et la présence du Corps total encore dispersé. Dans la seconde, le Corps rompu de Jésus est le corps livré, avec sa dimension sacrificielle. C'est aussi le signe de l'accomplissement de l'Alliance.

S'il est vrai que ce geste est aujourd'hui quelque peu effacé, il ne semble pas être remis en cause dans son existence et sa légitimité. Plusieurs expériences – plus ou moins heureuses – traduisent même un souci pastoral de manifester l'un ou l'autre sens : celle déjà signalée de la brisure de l'hostie au moment même des paroles de la consécration ou bien celle d'utiliser du pain non azyme par souci de donner de l'épaisseur au signe même du pain et, par voie de conséquence, au geste de la fraction.

La suggestion à peine reportée de René Pothier rejoint la pratique de montrer aux fidèles l'hostie partagée, au moment où le prêtre invite à communier : « Heureux les invités au repas du Seigneur... ». Enfin, il n'est plus rare, lors d'eucharisties célébrées avec des petits groupes, qu'une seule et même hostie soit utilisée avec, pour heureuse conséquence, une fraction quelque peu allongée de celle-ci.

La petitesse du geste peut faire difficulté. Cependant, cela lui évite de capturer pour lui-même sa signification. En d'autres termes, un geste qui n'a pas en soi une consistance suffisante fait entrer immédiatement dans l'ordre du symbolique, ici du mystère. Encore faut-il qu'il soit visible. Il gagnerait certainement à être accompli avec une certaine ampleur que la concélébration ou les messes célébrées en petit groupe peuvent favoriser. Lors d'assemblées dominicales n'est-ce pas le moment, accompagné du chant

rituel – l'*Agnus Dei* –, de répartir éventuellement les hosties dans les divers ciboires nécessaires à la distribution ou dans les custodes destinées à ceux qui portent la communion aux malades ?

La qualité des paroles dites ou chantées à ce moment de la liturgie pourrait manifester la profondeur du geste. La tentation est grande de l'enfermer ou de marquer sa préférence pour l'un ou l'autre des sens alors même que le sens du partage prend sa dimension spécifiquement chrétienne par l'accueil du Corps livré. Dieu aime à se rendre présent par « mode d'espace ouvert » pour reprendre une expression de Louis-Marie Chauvet²⁴. C'est aussi par la « brisure » du pain que s'opère paradoxalement la communion entre les participants eux-mêmes et entre ceux-ci et le Christ.

Conclusion

Recevoir un morceau de pain ou d'hostie manifeste une ouverture de sens. J. Vanier écrit que « le pain rompu, le corps brisé de Jésus, nous conduit vers ceux qui sont rejetés, blessés, pauvres²⁵ ». D'une autre manière, Pierre Van Breemen écrit « la prière me transforme en pain rompu²⁶ ». Faire l'expérience de la liturgie, pour reprendre le titre du numéro où s'insère cet article, et en éprouver la vérité conduit à s'examiner jusqu'à ce point du comportement des communautés qui vivent la fraction du pain. En définitive, cette fraction s'accomplit dans le geste de distribution de la communion aux fidèles qui s'en retournent chargés de sens. Il faut d'ailleurs y inclure la réponse libre de celui qui participe à l'eucharistie et va ou non communier.

24. L.-M. CHAUVET, *Symbole et sacrement. Une relecture sacramentelle de l'existence chrétienne* (« Cogitatio Fidei » 144), Paris, Éd. du Cerf, 1988.

25. J. VANIER, *Le Corps brisé. Retour vers la communion*, Montréal, 1989.

26. P. VAN BREEMEN, *Comme le pain rompu*, Paris, 1978.

Ne pas aller communier peut être aussi respect de la fraction du pain eucharistique.

La cohérence entre les attitudes liturgiques et quotidiennes des fidèles est un souci constant. Puisse le geste de la fraction, avec toute sa richesse de sens, ne pas passer inaperçu dans les célébrations et en dehors. Puissent alors nos contemporains y reconnaître toujours le Seigneur.

René POTHIER et Sr Catherine AUBIN.

LES PRATIQUES DE COMMUNION ET LEUR INTENTION

ON me demande ici d'examiner la correspondance plus ou moins forte entre les pratiques actuelles et leur intention significative dans le cadre de « rites de communion ».

À partir de mon horizon suisse romand et réformé¹, j'ai choisi de me focaliser sur ce que disent et font les communiants et je me concentrerai d'une part sur de modestes célébrations paroissiales et, d'autre part, sur la célébration sans doute la plus importante de l'ÉERV : le culte annuel de consécration des nouveaux pasteurs et diacres. Je le ferai en ne me contentant pas d'analyser le matériel liturgique officiellement² en vigueur ou couramment en

1. En particulier dans le cadre de ma propre Église : l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (abrégée ÉERV).

2. Textes officiels, lausannois, Commission de liturgie de l'ÉERV, 1991, classés de façon pour les différents moments du culte et de l'année liturgique (avec une brochure d'accompagnement *Célébrer en l'honneur de Jésus* en deux versions, à portée pratique).